

De 1809 jour du mois de juillet l'an 1809, à 5 heures du matin

ACTE DE MARIAGE des citoyens Nicolas Arnaud

âgé de 30 ans, né à Arnaud département de la Gironde

le 28 du mois de juin mil sept cent quatre vingt sept

à Paris domicilié à la Gironde département

de Paris fils legitimé Marie Arnaud département

de Paris et de Marie Arnaud d'un premier

Et de Marie Arnaud mariée Arnaud âgée de 25 ans

née à la Gironde département de la Gironde le 15

du mois de août mil sept cent quatre vingt sept

à la Gironde département de la Gironde fille legitimée

de Arnaud Arnaud département de la Gironde

domicilié à la Gironde et de Marie Arnaud

de Paris d'actes Arnaud

Les Actes préliminaires sont des publications faites en son office public pendant les six semaines précédentes de la célébration du mariage, et il n'y a eu ni opposition, ni empêchement, ni empêchement au mariage, et après la lecture de la loi, le présent acte est lu, et les parties ont déclaré leur consentement au mariage.

La loi sur le mariage est lue, et les parties ont déclaré leur consentement au mariage, et après la lecture de la loi, le présent acte est lu, et les parties ont déclaré leur consentement au mariage.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Arnaud d'actes Arnaud

l'autre Arnaud Arnaud d'actes Arnaud

En présence de Paul Arnaud et Arnaud Arnaud domiciliés à la Gironde

département de la Gironde âgé

de 30 ans

D Paul Arnaud domicilié à la Gironde département

de Paris âgé de 30 ans

D Arnaud Arnaud domicilié à la Gironde département

de Paris âgé de 30 ans

Et de Arnaud Arnaud domicilié à la Gironde département

de Paris âgé de 30 ans

Après quoi, moi Paul Arnaud Maire de la Gironde

exerçant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Arnaud et Arnaud, sans Arnaud et Arnaud

Paul Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

N° 16
Lacaze

De 1809 jour du mois de juin l'an 1809, à 5 heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Charles Arnaud

âgé de 30 ans, né à la Gironde département de la Gironde

le 28 du mois de juin mil sept cent quatre vingt sept

à Paris domicilié à la Gironde département

de Paris fils legitimé Marie Arnaud département

de Paris et de Marie Arnaud d'un premier

Et de Marie Arnaud mariée Arnaud âgée de 25 ans

née à la Gironde département de la Gironde le 15

du mois de août mil sept cent quatre vingt sept

à la Gironde département de la Gironde fille legitimée

de Arnaud Arnaud département de la Gironde

domicilié à la Gironde et de Marie Arnaud

de Paris d'actes Arnaud

Les Actes préliminaires sont des publications faites en son office public pendant les six semaines précédentes de la célébration du mariage, et il n'y a eu ni opposition, ni empêchement, ni empêchement au mariage, et après la lecture de la loi, le présent acte est lu, et les parties ont déclaré leur consentement au mariage.

La loi sur le mariage est lue, et les parties ont déclaré leur consentement au mariage, et après la lecture de la loi, le présent acte est lu, et les parties ont déclaré leur consentement au mariage.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Arnaud Arnaud d'actes Arnaud

l'autre Arnaud Arnaud d'actes Arnaud

En présence de Paul Arnaud et Arnaud Arnaud domiciliés à la Gironde

département de la Gironde âgé

de 30 ans

D Arnaud Arnaud domicilié à la Gironde département

de Paris âgé de 30 ans

D Arnaud Arnaud domicilié à la Gironde département

de Paris âgé de 30 ans

Et de Arnaud Arnaud domicilié à la Gironde département

de Paris âgé de 30 ans

Après quoi, moi Paul Arnaud Maire de la Gironde

exerçant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Arnaud et Arnaud, sans Arnaud et Arnaud

Paul Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

Arnaud Arnaud Arnaud Arnaud

N° 17
Arnaud